Pays en développement: santé et lutte contre la pauvreté

2002/2178(COS) - 11/06/2003

La commission a adopté le rapport de M. John BOWIS (PPE-DE, UK) sur la communication de la Commission. Elle se félicite du fait que la Commission entend porter l'effort sur la réduction de la pauvreté, mais estime que la priorité donnée à trois maladies est trop limitée et qu'il faut élargir l'attention à d'autres domaines de la prévention sanitaire, comme par exemple à la lutte contre les maladies diarrhéiques. En particulier, compte tenu du fait que 3 millions de personnes meurent chaque année de maladies liées à l'eau, les députés invitent la Commission et les Etats membres à augmenter leur contribution pour améliorer l'accès des personnes à l'eau potable, ceci étant un des Objectifs du Millénaire (ODM) arrêtés par le Sommet du Millénaire des Nations unies en septembre 2000. Le rapport estime que la stratégie d'investissements effectifs dans le domaine de la santé est aussi importante que le volume total des ressources disponibles et que des campagnes de vaccination à grande échelle contre des maladies courantes sont indispensables. Quant aux ressources mêmes, les députés constatent que les engagements pris à Monterrey sont inférieurs aux ressources nécessaires pour réaliser l'objectif ODM de réduction de la pauvreté mondiale de 50% avant 2015 et que 31 milliards de dollars supplémentaires seraient nécessaires pour financer le secteur de la santé. Ils invitent la Commission à faire en sorte que les 10 milliards d'euros non dépensés du FED soient affectés à l'objectif pour lequel il a été budgétisé, sans oublier les actions de soutien en matière de santé publique. Les députés demandent à la Commission de soutenir les initiatives tendant à renforcer le rôle de la prévention sanitaire comme moyen unique d'étendre la santé aux plus pauvres. De même, ils souhaitent que soient garantis l'accès universel à l'assistance sanitaire, l'accès aux services appropriés de santé sexuelle et reproductive ainsi que l'accès de la population aux médicaments. Il est donc nécessaire d'encourager les fabricants de produits pharmaceutiques à proposer davantage de ces produits à prix abordables. Mais les députés réclament également le développement des soins palliatifs pour les personnes atteintes de maladies fatales comme le SIDA/VIH, la tuberculose et le cancer, et que le traitement, sous contrôle médical, au moyen d'analgésiques comme la morphine dont l'emploi comme narcotiques est par ailleurs limité par la loi, soit rendu possible. D'autre part, le rapport demande que la dimension de genre soit inclue dans les politiques de santé, étant donné l'importance de la femme en tant que première promotrice de la santé. Enfin, les députés invitent la Commission à avoir une politique de lutte contre le commerce et le trafic de médicaments falsifiés, altérés ou périmés et à veiller à ce que la santé ne soit pas incluse dans le champ d'application de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) en tant que "service" à soumettre au libre jeu du marché et aux critères de productivité.